

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°5 (arrêté de promulgation du 24 février 1934)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 février 1934

Numéro JO
n° 447 du 28/02/1934

Date du numéro
28 février 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1° 44, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté du 1° » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vul'arrêté interministériel (air-colonies), du 26 janvier 1934, relatif à l'attribution de primes d'achat pour avions privés aux citoyens français résidant aux colonies au cours de l'exercice 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 31 janvier 1934;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté interministériel (air-colonies) du 26 janvier 1934 susvisé, relatif à l'attribution de primes d'achat pour avions privés aux citoyens français résidant aux colonies au cours de l'exercice 1934 art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON- BAISSAC